

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 4

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mouvement syndical international.

Lock-out et grève générale en Suède.

Depuis le 4 août, près de 300,000 travailleurs des différentes branches industrielles sont en grève ou ont été lock-outés par la coalition patronale. Plus de 60,000 hommes de troupes sont sur pied, patrouillant, baïonnette au canon, dans les rues des grandes villes industrielles, gardant les usines des services publics ou flânant le long des lignes de chemin de fer. L'organisation patronale, qui compte 50,000 membres, grands et petits patrons, à soutenir et cela à raison de 1 couronne par ouvrier en grève et par jour, a dû contracter un emprunt de huit millions de couronnes pour pouvoir subvenir aux exigences de ses membres. Le gouvernement exhorte par des manifestes la population au plus grand calme possible, offrant ses services de conciliateur tantôt à l'organisation patronale, tantôt à celle des travailleurs.

La population, malgré les fortes provisions faites avant la grève, commence à manquer de nourriture. Il n'y a presque plus de voitures, plus de trams qui circulent. Dans les rues de Stockholm et depuis deux jours déjà les journaux ne peuvent plus paraître. En somme, toute la vie économique est bouleversée. Il a fallu que des choses graves extraordinaires arrivent pour qu'une telle situation puisse se produire. Car la grève générale dure déjà plus de huit jours et on n'a encore aucun espoir qu'une solution ou un apaisement de ce conflit monstre intervienne à bref délai.

* * *

Les causes du conflit. La Suède, qui compte actuellement environ 5,700,000 habitants, est encore en majeure partie un pays agricole. En 1900, le 67,4 % de la population vivait encore de l'agriculture, de l'élevage du bétail et de la culture forestière, et seulement le 22,6 % de la production industrielle. A cette époque, la Suède ne comptait que trois villes avec plus de 50,000 habitants.

Pourtant l'évolution de la production, le développement de l'industrie avec ses suites sont également venus faire leur apparition en Suède et, depuis quelques années, modifier un peu toute la vie économique du pays. Si, en 1890, seulement de 15,8 % de la population vivait de l'industrie, en 1900, ce fut déjà le cas pour le 22 % et, en 1906, on estime qu'au moins le 30 % de la population suédoise (soit environ 1,700,000 personnes) vivaient de l'industrie. En 1900, l'importation totale de la Suède n'atteignit pas encore une valeur de 600 millions de francs et son exportation à peine 370 millions; en 1906, la Suède accuse une importation valant plus de 900 millions et la valeur de son exportation dépasse les 700 millions. Actuellement sa production industrielle est estimée à 11½ milliards de francs.

De paire avec ce développement industriel marchait le développement de l'organisation ouvrière et celui de l'organisation patronale.

En 1905, on comptait en Suède une trentaine de fédérations syndicales ouvrières, avec au total 82,255 membres et à peu près autant de différentes associations patronales avec près de 20,000 membres. En 1908, on compta 15 fédérations patronales, réunies dans une association générale de tous les patrons englobant près de 50,000 membres. Du côté des ouvriers, on compta encore 27 fédérations syndicales avec un effectif de 260,000 membres, dont 200,000 adhérant à l'Union syndicale nationale. Déjà en 1902, l'organisation ouvrière suédoise a eu l'occasion de mettre ses forces et sa solidité en épreuve, quand il s'agissait de la conquête du «suffrage universel»; puis en 1906, où environ 30,000 ouvriers ont été lock-outés pendant plus de trois mois. A ce moment, tout le prolétariat scandinave s'était donné la main pour résister

à la tentative patronale de faire sauter l'organisation ouvrière. Il faut reconnaître que, grâce à la solidarité effective entre travailleurs suédois, norvégiens et danois, le coup patronal a complètement raté; jamais l'organisation syndicale en Suède n'était plus forte et jamais elle ne s'est mieux développée qu'après les grands lock-outs en 1906.

Dans le courant de l'année 1907, où la situation était encore favorable aux ouvriers, les fédérations syndicales avaient réussi à obtenir de beaux succès dans l'amélioration des conditions de travail. Les journées de travail ont pu être réduites de 11 à 10 et à 9 heures, même à 8 heures pour certaines corporations, les salaires ont pu être augmentés de 10 %, 15 % et même de 25 %. Pour la plupart des corporations, des conventions ou contrats collectifs, fixant les conditions de travail, ont été établis. Messieurs les patrons, qui avaient appris à respecter la force de l'organisation syndicale en période de prospérité, firent enfin bonne mine au mauvais jeu, en reconnaissant officiellement l'organisation syndicale ouvrière.

Mais, déjà en 1908, ils montrèrent que la paix et les concessions faites leur avaient été imposées par force et qu'ils étaient disposés à se venger dès que le moment leur paraîtra propice. En effet, ils profitèrent du moindre prétexte que les ouvriers leur fournissaient et, où les ouvriers ne voulaient pas fournir de prétextes, les patrons provoquaient un conflit pour pouvoir procéder au lock-out et ainsi frapper l'organisation syndicale. Mais, enfin, les fonctionnaires ouvriers faisant l'impossible pour éviter de grands conflits pendant l'époque de dépression économique, on s'est tiré d'affaire tant bien que mal pendant toute l'année 1908.

Mais cette année, messieurs les patrons se sont rendus compte que l'heure de prospérité des affaires s'approchait de nouveau et qu'il fallait se dépêcher pour provoquer un conflit, si l'on voulait reculer le niveau des conditions de travail, afin que pendant la prochaine période de prospérité les ouvriers aient assez à faire pour regagner seulement les positions perdues.

Dans plusieurs industries, les patrons annoncèrent déjà au mois d'avril que par suite de la mauvaise marche des affaires ils se trouvaient dans l'obligation de procéder à une forte baisse des salaires. Les fonctionnaires des fédérations syndicales ouvrières ont calculé qu'en acceptant ce que les patrons leur offraient, les ouvriers perdraient jusqu'à 400 couronnes par année dans certaines corporations, de 2 à 300 couronnes dans la plupart des branches industrielles en question. C'était en moyenne le 1/5 ou 1/4 des revenus annuels, déjà assez maigres sans cela, que les ouvriers auraient dû sacrifier. Comme d'autre part il n'était nullement question d'une baisse analogue des prix des vivres et loyers ou des impôts, les ouvriers ont dû répondre qu'il leur était impossible d'accepter ces baisses de salaires. Du reste, messieurs les patrons savaient parfaitement bien que les ouvriers ne pouvaient donner une autre réponse, ils voulaient le conflit, ils se croyaient assez forts et suffisamment préparés.

L'attaque du patronat. C'est dans la confection du vêtement que le feu a été ouvert. Le 24 mai, les grossistes de cette branche ont lock-outé à peu près 4000 travailleurs (ouvriers et ouvrières) de cette industrie. Comme les membres de la Fédération des tailleurs et couturières soutenaient par de fortes cotisations supplémentaires (jusqu'à cinq couronnes par semaine) leurs collègues lock-outés, les patrons étendirent bientôt le lock-out aux établissements des détaillants et ce furent 3500 ouvriers de plus qui se trouvaient engagés dans la bataille au 5 juin. Maintenant, la fédération ouvrière a dû s'adresser aux fédérations sœurs d'autres industries pour des secours. Mais, messieurs les patrons s'attendaient à cela et ils s'adressèrent également à leurs collègues qui leur vinrent en aide par le lock-out des travailleurs de l'in-

dustrie de la cellulose qui commença le 12 juillet. Ainsi il y eut déjà près de 10,000 lock-outs.

Entre temps, les représentants des organisations syndicales tentèrent un dernier essai pour emmener une solution à ce conflit, menaçant d'entraîner des conséquences désastreuses autant pour l'organisation ouvrière que pour celle des patrons et pour toute la vie industrielle et économique du pays.

Ces tentatives restèrent infructueuses. L'association centrale des patrons qui avait un double intérêt à ce que le conflit éclate maintenant, qu'elle avait si bien préparé, répondit le 14 juillet par l'ultimatum suivant :

« Au cas où tous les conflits pendants ne seraient pas liquidés par l'acceptation, de la part des ouvriers, des conditions de travail, telles que les patrons les proposent, cela jusqu'au 26 juillet au plus tard, les lock-outs seront étendus comme suit :

- a) Le 26 juillet aux fabriques pour le meulage des bois et aux scieries et à l'industrie du textile.
- b) Le 2 août aux usines métallurgiques. »

Une intervention de quelques hommes d'Etat n'a pas donné de meilleurs résultats que celle des fonctionnaires des associations ouvrières.

Au 26 juillet, les ouvriers travaillant sur le meulage du bois pour les fabriques de papier, au nombre de 13,000 environ, furent lock-outés, puis près de 17,000 travailleurs des grandes scieries et enfin une vingtaine de mille de travailleurs de l'industrie textile des districts du centre et du sud de la Suède. Ainsi à la fin juillet près de 60,000 ouvriers, dont les $\frac{2}{3}$ des syndiqués, se trouvent sur le pavé.

Défense ouvrière.

(La grève générale.)

Il ne pouvait plus être question pour une organisation d'environ 250,000 membres, parmi lesquels 45,000 étaient atteints par le lock-out et plus de 50,000 sont des femmes et des manœuvres ne gagnant que des petites journées, d'assurer un secours financier bien efficace aux victimes des lock-outs. Puis il était à prévoir que si cela eût été possible les patrons auraient étendu d'avantage les lock-outs.

Voilà pourquoi les fonctionnaires de l'Union centrale des organisations ouvrières syndicales en Suède ont décidé à l'unanimité de conseiller aux travailleurs, de répondre par une grève monstre aux brutalités monstres de la coalition patronale.

La proposition d'entrer en grève générale a été acceptée avec enthousiasme par la plupart des corporations ouvrières, malgré qu'on ne se cachait point les grandes difficultés et les conséquences excessivement graves qu'une semblable décision devait entraîner pour l'organisation ouvrière. On voit ici que ce n'est pas la propagande pour la grève générale qui est le principal, mais bien de fortes organisations centralisées, capables de mettre en exécution de semblables décisions. Une fois que la situation est assez tendue et pourvu que les travailleurs soient syndiqués en assez grand nombre et connaissent le premier mot d'une discipline intelligente et indispensable, la grève générale peut se produire sans qu'on lui fasse une grande réclame.

Au 4 août, une proclamation fut lancée par la Commission syndicale engageant tous les travailleurs, à l'exception des gardes-malades et du personnel nécessaire pour l'éclairage public, le service des eaux et de la voirie. La commission syndicale avait des bonnes raisons pour procéder ainsi, nous les examinerons dans un prochain article.

Depuis le 4 août, 300,000 travailleurs sont en grève, les conducteurs des petits bateaux à vapeur, les typographes et les gaziers qui au début ne s'étaient pas joints aux grévistes, préférant verser une indemnité de cinq couronnes par semaine en faveur des victimes, tous ont maintenant quitté le travail et les mécaniciens de loco-

motives ont déclaré qu'ils quitteraient le service dès que la commission syndicale l'exigerait. En attendant, ils versent un secours de six couronnes par homme et par semaine à la caisse de grève.

La bourgeoisie, le patronat et la police font tout ce qu'ils peuvent pour provoquer les grévistes. Cependant, ces derniers ne se laissent pas prendre dans les pièges tendus, sachant bien qu'un coup de force ferait plus de mal que de bien à leur propre situation.

Conscients de leur bon droit, certains que par leur propre solidarité et avec l'aide de la solidarité internationale des prolétaires syndiqués de tous les pays ils obtiendront la victoire — sinon matérielle, du moins morale — nos camarades suédois n'ont pas besoin du « putschisme » anarchiste pour se donner du courage et des distractions. Les grévistes vont aux réunions de leurs corporations, parfois salués avec enthousiasme par des troupiers qu'ils rencontrent en route, puis ils vont ou à la campagne, à la forêt ou à la pêche, tâchant de trouver de quoi boulotter pour eux et les membres de leurs familles. Peu à peu les secours arrivent des autres pays; ceux qui ont la possibilité renoncent aux secours en faveur des plus pauvres qui se partagent fraternellement la part qui leur est distribuée par les soins de la commission syndicale.

Dans un prochain article nous examinerons un peu l'organisation de cette grève monstre, les dispositions prises par l'organisation patronale et le gouvernement, l'attitude du public et les mesures prises par l'organisation ouvrière pour augmenter la capacité de résistance.

En attendant, nous recommandons chaleureusement nos camarades suédois à tous les camarades qui seraient dans le cas de pouvoir faire un petit sacrifice financier.

NB. Les dons sont reçus avec remerciements par tous les comités centraux des fédérations syndicales et par le secrétariat de l'Union suisse des fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne.

Grèves et lock-outs en Allemagne en 1908.

(D'après les informations du bureau impérial de statistique à Berlin, publiées en juillet 1909.)

a) Grèves.

La dépression économique qui s'est fait sentir plus ou moins sur toutes les branches de la production, n'a pas été sans influencer les mouvements de grèves. C'est par elle que nous devons nous expliquer la forte réduction du nombre des grèves et du nombre des participants.

En 1908, on comptait dans tous les pays de l'empire 1401 grèves sur lesquelles 1347 furent terminées. Il y a donc eu 919 grèves de moins en 1908 que l'année précédente. Les 1347 grèves terminées s'étendirent à 4774 établissements, dont 1214, soit le 25,4 %, étaient arrêtés totalement. Dans ces 4774 établissements, on compta 199,371 ouvriers occupés avant la grève, et sur ces derniers 68,392 ont pris part aux grèves, soit le 34,3 %.

En moyenne 3,5 établissements et 50,8 ouvriers furent atteints par une grève, en 1908; pour 1907, la moyenne fut de 5,8 établissements et de 84,9 ouvriers par grève. Ainsi l'extension des grèves était en général inférieure en 1908 à celle en 1907.

L'importance des grèves peut se mesurer au nombre des participants et au nombre des établissements.

On comptait, en 1908, en Allemagne :

				Pour-cent du nombre total des grèves
104 grèves avec	2 à	5 participants	=	7,7
181 » »	6 à	10 »	=	13,4
306 » »	11 à	20 »	=	22,7
178 » »	21 à	30 »	=	13,2
237 » »	31 à	50 »	=	17,6
194 » »	51 à	100 »	=	14,4
101 » »	101 à	200 »	=	7,5
36 » »	201 à	500 »	=	2,7
10 » »	501 et plus	»	=	0,8

et

1016 grèves s'étendant à 1 établissement	
189 » » à 2 à 5 établissements	
76 » » à 6 à 10 »	
36 » » à 11 à 20 »	
13 » » à 21 à 30 »	
1 » » à 31 à 40 »	
5 » » à 41 à 50 »	
11 » » à 51 et plus »	

Sur les 1347 grèves, 1106 = 82,1% étaient des grèves offensives (94,7% en 1907) et 241 = 17,9% (5,3% en 1907) étaient des grèves défensives. Aux premières, 53,856 = 78,7% ouvriers prirent part, aux dernières, 14,536 ouvriers, soit le 21,3% du nombre total des participants. On peut constater par la comparaison avec les chiffres de l'année 1907 que dans les années de prospérité le nombre des grèves offensives est passablement supérieur au chiffre des années de dépression.

La répartition des grèves sur les différentes corporations est la suivante:

	grèves	participants
Industrie du bâtiment	429	19,593
» du bois	156	4,346
» de la pierre et des terres	138	6,987
» de l'alimentation	101	2,849
» du vêtement et chapellerie	96	5,516
» des machines et instruments	88	6,006
» des métaux	80	3,897
» des mines et usines métallurgiques, salines, etc.	43	8,555
» du cuir	38	1,665
» du textile	36	3,659
» du commerce et des transports	65	2,762
» chimique	18	802
» du papier	12	447
» polygraphique	11	264
» des savons, huiles, etc.	10	398
» des jardiniers et fleuristes	8	199
» du nettoyage	8	103
» des hôtels et cafés	4	188
» des artistes (y compris théâtre et musique)	4	86
» de l'élevage d'animaux et de poissons de luxe	2	70

A peu près le tiers de toutes les grèves atteint l'industrie du bâtiment (31,9%), suivent les mines et usines métallurgiques, fabriques de ciment, etc., avec une part de 12,5%, puis l'industrie de la pierre et des terres avec 10,2%, et enfin les machines avec 8,8%. Pour tous les autres groupes, le chiffre des participants est inférieur au 7% de la totalité des grévistes.

D'après les saisons, les grèves se répartissent comme suit:

Sur les 1347 grèves, 496, soit 36,8% du nombre total, éclatèrent au printemps (du mois de mars à la fin du mois de mai). 386, soit le 28,7%, ont éclaté en été (du mois de juin au mois d'août). 241 grèves ou 17,9% en automne (septembre à novembre) et 224 ou 16,6% en hiver. Cela montre l'influence des saisons sur le nombre des grèves.

Quant à la durée des grèves, le tableau suivant peut nous renseigner:

Ont duré	Nombre des grèves	% du nombre total	Nombre des grévistes	% du nombre total
moins de 1 jour	71	5,3	1,858	2,7
de 1 à 5 jours	498	37,0	22,852	33,4
» 6 à 10 »	169	12,5	7,201	10,5
» 11 à 20 »	168	12,5	10,933	16,0
» 21 à 30 »	98	7,3	4,178	6,1
» 31 à 50 »	134	9,9	9,470	13,9
» 51 à 100 »	143	10,6	7,061	10,3
plus de 100 »	66	4,9	4,839	7,1

On voit que partout la catégorie de la durée de 1 à 5 jours est la plus forte. Où les grèves ont le plus duré, c'est dans l'industrie du textile et dans celle de la pierre et des terres. Dans la première, le 16,7% des grèves dura plus de 100 jours, dans la seconde le 10,9%. Dans l'industrie de la pierre, le 23,9%, dans celle des métaux, le 21,2%, et dans l'industrie du bois, le 20% de toutes les grèves durèrent plus de 50 jours. Où les grèves ont duré le moins, c'est dans l'industrie des mines et dans le commerce et les transports, où le 81,3% et le 61,8% du nombre des grèves n'ont pas duré au delà de 5 jours. Dans l'industrie des produits chimiques, aucune grève n'a dépassé 50 jours.

Les causes des grèves. Dans 990 cas, comprenant 51,562 grévistes, il s'agissait des salaires; dans 235 cas, avec 12,219 grévistes, de la réduction de la journée du travail; dans 590 cas, comprenant 32,112 grévistes, il s'agissait d'autres revendications, paiement de primes pour les heures supplémentaires, du travail aux pièces, du traitement, des conditions hygiéniques, indemnités de déplacement, etc.

Dans 216 cas, englobant 9455 grévistes, il s'agissait de la réintégration de camarades congédiés. Dans 34 cas, avec 1173 grévistes, les ouvriers réclamèrent le renvoi de collègues non syndiqués. Dans 98 cas, avec 6913 grévistes, des conventions de tarif ou leur maintien étaient réclamés.

Des résultats des grèves. Sur les 1347 grèves, 206 = 15,3% eurent un succès complet, 437 = 32,4% un succès partiel et 704 = 52,3% n'ont point eu de succès. Des grèves qui eurent un succès complet, 7365 = 10,8% du nombre total des grévistes, et de celles qui eurent un succès partiel, 28,429 = 41,6% des grévistes ont profité, tandis que 32,598 ouvriers, soit le 47,6% des grévistes, ont pris part aux mouvements que n'avaient pas de réussite. Le bureau de statistique constate également que le pour-cent du nombre des cas où les grévistes ont pu obtenir gain de cause est inférieur en 1908 sur 1907. Par contre, le nombre des participants aux mouvements qui ont eu un succès complet était quelque peu supérieur en 1908 à celui de 1907.

En comparant les résultats obtenus par les grèves et leur répartition sur les différentes branches industrielles, on obtient le tableau suivant:

Industries	Réussite complète ou partielle de grèves %	Grèves terminées sans réussite %
Vêtement	90,4	9,6
Transports et commerce	67	33
Bâtiment	61,1	38,9
Métaux	55,5	44,5
Alimentation	49,4	50,6
Bois et sculpture	45,2	54,8
Pierre et terres	42,1	57,9
Mines et usines métallurgiques	40,5	59,5
Machines et instruments mécaniques	28,4	71,6
Textile	28,4	71,6

La procédure pour liquider les grèves était la suivante: Sur les 1347 grèves, 958 = 71,1% furent liquidées par tractations, dont 497, soit 52%, par tractations directes entre les partis intéressés et 63 = 6,6% avec le concours des tribunaux des prud'hommes et enfin 398 = 41,4% par l'intermédiaire des représentants des associations professionnelles ou de tierces personnes.

Dans le prochain numéro nous parlerons des lock-outs.



Congrès des fédérations syndicales.

Le **Typographenbund** (Fédération syndicale des typographes de la Suisse allemande) a eu son assemblée des délégués et sa réunion générale annuelles, à Zurich, pendant les samedi et dimanche de Pentecôte. Cette fédération, qui représente la plus ancienne parmi les organisations syndicales en Suisse, avait à l'occasion du jubilé (cinquantenaire) décrété une amnistie générale, permettant à tous les typos exclus ou rayés jadis de l'état des membres, de se faire recevoir à nouveau comme membres de la fédération. Par cette mesure intelligente, bon nombre d'anciens camarades qui ont eu le temps de se corriger, sont revenus à la fédération et cette dernière compte 3045 membres au commencement de l'année 1909, contre 2859 membres au commencement de l'année 1908.

Par la propagande intense déployée dans le courant de l'année 1908, le «*Typographenbund*» avait donc gagné près de 200 membres et le nombre des sarrasins a joliment diminué. Les patrons qui avaient créé des caisses de secours spéciales pour les kroumirs, ont dû engager ces derniers à former un «*syndicat jaune*».

Le rapport du comité central, qui a été adressé aux délégués un peu avant le congrès, constate que le 100 % des membres fédérés turbine maintenant dans les imprimeries qui respectent les tarifs établis. (Les patrons imprimeurs ont, il y a deux ans, convenu un tarif général avec le *Typographenbund*, tarif qui s'étend à la forte majorité des établissements en Suisse allemande.) En présence de 489 établissements qui ont accepté le tarif, il y a seulement 45 établissements qui ne l'ont pas admis.

Le rapport nous informe ensuite sur les salaires et les conditions de vie dans les différentes localités, puis nous constatons que 198 établissements accordent de 3 à 6 jours de vacances à 1440 ouvriers typographes et à 127 protes.

Le rapport financier nous apprend que la caisse générale (administration et résistance) a eu fr. 111,299.41 de recettes et fr. 86,112.61 de dépenses. Le solde de l'année précédente était de fr. 30,685.33. Malgré la crise et les fortes dépenses dues à la fête du cinquantenaire, il y a donc eu une augmentation de la fortune de fr. 13,387.42. La caisse de secours en cas de maladie et d'invalidité accuse fr. 245,919.57 de recettes et fr. 232,488.55 de dépenses. Sa fortune se monte à Fr. 468,831.02 et 3045 membres font partie de la caisse de maladie.

A l'assemblée des délégués (29 mai), 21 sections étaient représentées par 35 délégués. Une convention, concernant l'appui mutuel en cas de conflit, à établir avec toutes les autres organisations de l'industrie des arts graphiques ou du livre, a été approuvée à l'unanimité.

Après avoir discuté longuement le projet du tarif général pour les compositeurs à la machine, rédigé par une commission mixte de patrons et ouvriers, l'assemblée des délégués décida à l'unanimité de recommander aux membres le rejet de ce tarif. La demande de plusieurs anciens membres, travaillant dans le canton du Tessin, de pouvoir rester membres du «*Typographenbund*» a été prise en considération. Parmi les questions diverses traitées ensuite, nous constatons que plusieurs propositions excellentes ont été faites dans l'idée de relever la vue et l'esprit des membres autant par rapport aux questions de métier qu'à celui des idées syndicales et sociales.

* * *

L'assemblée générale qui fut ouverte le dimanche matin, à 9 heures, à la Tonhalle, adopta les rapports des différentes caisses, ainsi que le compte rendu de l'imprimerie coopérative du *Typographenbund*.

Cette entreprise avait pu réaliser un bénéfice net de fr. 8389.43 en 1908. Une proposition de la section de Zurich, tendant à retirer le droit aux secours pour la

durée de 3 mois, à tous les membres de fédérations avec lesquelles des contrats de réciprocité ont été établis, qui accepteraient du travail dans le rayon d'activité du *Typographenbund*, sans avoir demandé aux fonctionnaires compétents des renseignements sur les conditions locales ou contre l'avis de ces fonctionnaires, a été approuvée.

Au sujet des dépôts de fonds il a été décidé de ne prendre en considération que des obligations dûment garanties par l'Etat ou par des communes ou celles de la Fédération suisse des sociétés coopératives et les hypothèques destinées à un but se rapportant directement à la fédération.

Toutes les propositions tendant à une augmentation des secours ou chargeant la caisse d'une autre façon furent ou retirées ou repoussées.

Berne a été confirmé comme «*Vorort*». A la fin de la séance, les typos furent exhortés à prendre une part active aux efforts tentés en vue de l'organisation des travailleurs auxiliaires des arts graphiques. Le camarade Greulich, qui faisait cette recommandation, déclara au nom du comité directeur de l'Union suisse des fédérations syndicales, qu'une organisation aussi forte et si bien animée de l'esprit de solidarité entre collègues, devait toujours également songer à appuyer les camarades plus faibles et moins avancés d'autres corporations. C'est avec plaisir que l'on constate que beaucoup de camarades qui se trouvent actuellement à la tête du mouvement ouvrier ont fait leur école dans le «*Typographenbund*».

Note de la rédaction. Faute de place nous sommes obligés de renvoyer les rapports des congrès des relieurs et des typographes de la Suisse romande au prochain numéro.



L'ACTION DIRECTE.

Par *Jean Sigg.*

(Suite.)

Dans le monde parlementaire, dans les mois qui suivirent le premier mai, on sembla avoir compris la nécessité aussi d'une politique de réformes sociales claire, allant droit au but. C'est ainsi que le ministre du commerce élabore une loi tendant à instituer un maximum légal de la durée de la journée de travail des ouvriers adultes dans l'industrie. On sait, en effet, que légalement c'est le décret-loi de septembre 1848 qui règle encore à ce jour la durée de ce travail, fixée à douze heures. Seuls, les ouvriers adultes des établissements mixtes, c'est-à-dire travaillant avec des femmes et des enfants, bénéficient de la loi Millerand-Colliard, du 30 mars 1900, instituant la journée de dix heures pour tout le personnel des établissements mixtes. Par le projet de loi du ministre Doumergue, les ouvriers de toute l'industrie bénéficieraient de la loi de dix heures. C'était là une réforme préparée depuis quelque temps déjà. L'Association nationale pour la protection légale des travailleurs avait institué sur ce sujet une très vivante et très utile enquête, suivie d'un exposé documenté, inspiré des rapports des inspecteurs du travail.

Par l'interprétation que donnait la cour de cassation à la loi de 1900, par la séparation des locaux à l'aide d'une simple cloison, le bénéfice de la journée de dix heures avait été ravi aux ouvriers adultes. Le